



CHANGEMENT DE DESTINATION

Par **teophili**, le **26/09/2013** à **15:20**

Bonjour,

Nous avons obtenu un certificat d'urbanisme positif pour le changement de destination de bureaux en habitation situés sur un terrain de 1500m².

Ma question est la suivante: peut on agrandir le bâtiment et en détruire une partie puisque le changement de destination a été accepté pour une habitation? Le permis de construire sera t il accepté si nous souhaitons agrandir et changer la forme du bâtiment?

Pouvez vous m'éclairer à ce sujet. En effet ces bureaux font 95 m² mais tout en longueur et nous souhaiterions pouvoir agrandir les pièces dans la largeur .

Merci pour votre réponse.